



Revenu et démographie selon les quartiers

Système de documentation des données statistiques
Numéro de référence 4105

**Énoncés
de qualité**



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

REVENU ET DÉMOGRAPHIE
SELON LES QUARTIERS
- GUIDE DE L'UTILISATEUR -

Produit de Statistique Canada numéro 13C0015

Le lecteur peut reproduire sans autorisation des extraits de ces données statistiques à des fins d'utilisation personnelle à condition d'indiquer la source en entier. Les utilisateurs ne sont autorisés à transférer ou à redistribuer aucune partie ou version quelconque de ces données, que ce soit dans leur format original ou modifié et quel que soit le support de diffusion, sauf en vertu d'une entente de distribution établie avec STATISTIQUE CANADA. Une entente écrite préalable est requise avant de procéder à toute autre forme de publication ou de diffusion.

L'utilisation des données du présent ensemble constitue une reconnaissance de la part de l'utilisateur des termes de la licence d'utilisation à la page suivante.

*Division des données régionales et administratives
Statistique Canada
saadinfo@statcan.ca*

Juillet 2000

Also available in English

LICENCE POUR L'UTILISATION RESTREINTE D'UN PRODUIT DE DONNÉES

Le gouvernement du Canada (Statistique Canada) est le propriétaire ou le concessionnaire de tous les droits de propriété intellectuelle (dont les droits d'auteur) rattachés à ce produit de données. Sur paiement de la redevance requise, vous ou votre organisme, selon le cas, (appelés ci-après * l'utilisateur +) obtenez une licence non exclusive, incessible et non transmissible d'utilisation de ce produit de données conformément aux modalités de la présente entente.

Cette licence ne constitue pas la vente d'une partie ou de la totalité des droits du (des) propriétaire(s). Ce produit de données peut être utilisé uniquement par vous ou à l'intérieur de votre organisme, selon le cas. Aucune partie de ce produit de données ni aucun des droits prévus par la présente entente ne doit être vendu, loué, donné à bail, prêté, accordé en vertu d'une sous-licence, ni transféré à une autre personne ou un autre organisme. L'utilisateur ne doit utiliser aucune partie de ce produit de données pour élaborer ou mettre au point tout autre produit, ou service, de données à des fins de diffusion ou de mise en marché, sans une autorisation permettant d'en faire ainsi. L'utilisateur ne peut ni désassembler, ni décompiler, ni décortiquer de quelque façon que ce soit le logiciel qui fait partie de ce produit de données, si tel est le cas.

L'utilisateur ne peut transférer ce produit de données, ni l'emmagasiner dans un réseau électronique à l'intention de plusieurs utilisateurs à moins d'obtenir au préalable une permission écrite de Statistique Canada et de payer les frais supplémentaires exigés.

Ce produit de données est fourni * tel quel +, et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents ou de tout autre dommage quelle qu'en soit la cause.

La présente entente sera automatiquement résiliée, sans préavis, si l'utilisateur ne respecte pas l'une quelconque de ses modalités. Suite à une résiliation, l'utilisateur doit immédiatement retourner ce produit de données à Statistique Canada, ou le détruire et certifier sa destruction par écrit à Statistique Canada.

Il VOUS INCOMBE de veiller à ce que votre utilisation de ce produit de données soit conforme aux modalités de la présente entente et de demander préalablement à Statistique Canada la permission écrite d'utiliser le produit à des fins qui ne sont pas autorisées ou précisées dans la présente entente.

TOUTE UTILISATION QUELLE QU'ELLE SOIT DE CE PRODUIT DE DONNÉES ATTESTE QUE VOUS ACCEPTEZ LES MODALITÉS DE LA PRÉSENTE ENTENTE. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

Services de concession des droits de licence
Division de la commercialisation
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)
Canada, K1A 0T6

Tél. : (613) 951-8211
Téléc. : (613) 951-1134

Révisé le 11 décembre 1996

TABLE DES MATIÈRES

LICENCE POUR L'UTILISATION.....	i
INTRODUCTION	1
SECTION I – LES DONNÉES	2
Source des données	2
Actualité des données	2
Qualité des données	2
Confidentialité et arrondissement	6
Suppression des données.....	7
SECTION II – LES TABLEAUX DE DONNÉES	9
A – Nombre de tableaux.....	9
B – Contenu des tableaux de données.....	10
Population – Caractéristiques démographiques.....	10
Tableaux statistiques - Remarques et disponibilité historique	11
SECTION III – GLOSSAIRE.....	13
SECTION IV -- GÉOGRAPHIE.....	22
Niveaux géographiques – Géographie postale.....	23
Fichiers de concordance	27
*Date+ des itinéraires de facteur.....	28
Fichier d'ancien/nouvel itinéraire	28
Niveaux géographiques – Géographie du recensement	30
Niveaux géographiques – Géographie spéciale.....	32
Fichiers de conversion	33
NOUS INVITONS VOS COMMENTAIRES	35
PRODUITS DE DONNÉES DISPONIBLES.....	36
CENTRES DE CONSULTATION RÉGIONAUX.....	37

INTRODUCTION

*Revenu et démographie selon les quartiers+ renferme des données sur le *nombre de contribuables* et sur le *revenu total* de toutes les personnes ayant déclaré des revenus, et de leurs dépendants. On y retrouve également certaines données démographiques, telles le sexe, l'état matrimonial, les groupes d'âge et les années d'âge.

L'information contenue est très exacte et actuelle. Elle est tirée des déclarations de revenus et mise à jour annuellement.

Les données constituent un outil de grande valeur pour toute personne désirant établir l'état sociologique et financier des habitants d'une région géographique d'un intérêt particulier.

SECTION I – LES DONNÉES

Source des données

Les données sont tirées des déclarations de revenus. Pour la plupart, les déclarations de revenus ont été remplies au printemps suivant l'année de référence. L'information géographique des tableaux provient des adresses postales inscrites sur les déclarations au moment où elles ont été remplies.

Nouveau avec les informations pour 1992 : données démographiques pour les déclarants et leurs dépendants. Ces informations sont dérivées de la banque de données sur les familles de la Division des données régionales et administratives; cette banque est établie selon les fichiers de déclarations de revenus et d'autres sources. Pour les données des années antérieures (jusqu'à 1991 inclusivement), les informations démographiques étaient présentées pour les déclarants seulement.

Actualité des données

Puisque les données proviennent des dossiers d'impôt, elles sont actuelles pour l'année indiquée dans les tableaux. Par exemple, les dossiers d'impôts de 1998 proviennent des déclarations soumises au printemps de 1999, pour lesquelles les données sont diffusées au courant de l'été de l'année suivante. Les données sont toujours actuelles, puisqu'elles sont mises à jour annuellement.

Qualité des données

Les données sont basées sur les fichiers d'impôt et ceux des Prestations fiscales canadiennes pour enfants, et puisées directement de la banque de données sur les familles de la Division des données régionales et administratives. Les informations sur les revenus proviennent des déclarants, et concernent ces déclarants et les époux non-déclarants. Les informations démographiques sont dérivées des déclarants et reflètent les époux/enfants non-déclarants, telles les estimations du nombre de *déclarants et dépendants+.

En 1998, environ 70.5 % des Canadiens (de tous âges) ont produit des déclarations de revenus (voir la figure 1).

La plupart des enfants ne produisent pas de déclaration parce qu'ils n'ont pas de revenu ou que celui-ci est minime.

De la même façon, certaines personnes âgées qui n'ont, pour tout revenu, que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti ne produisent pas non plus de

déclaration puisque leur revenu est trop faible ou non imposable. Toutefois, le pourcentage de personnes âgées produisant des déclarations s'est accru depuis l'entrée en vigueur, en 1986, du crédit d'impôt pour la taxe fédérale sur les ventes et, en 1989, du crédit d'impôt pour la taxe sur les produits et services. En 1998, 93,9 % des personnes âgées ont rempli des déclarations, comparativement à 75 % en 1989.

FIGURE 1 – COUVERTURE

Année d'imposition	Nombre de déclarants ('000)	Date de l'Estimation de la Population	Population ('000)	Couverture (%)
1990	18 450	1 ^{ier} avril 1991	27 578	66,9
1991	18 786	1 ^{ier} avril 1992	27 938	67,2
1992	19 267	1 ^{ier} avril 1993	28 273	68,1
1993	19 882	1 ^{ier} avril 1994	28 618	69,5
1994	20 184	1 ^{ier} avril 1995	28 939	69,8
1995	20 536	1 ^{ier} avril 1996	29 261	70,2
1996	20 772	1 ^{ier} avril 1997	29 557	70,2
1997	21 113	1 ^{ier} avril 1998	29 893	70,6
1998	21 431	1 ^{ier} avril 1999	30 168	71,0

Le pourcentage de couverture est basé sur le nombre de déclarants compris dans la banque de données de la Division des données régionales et administratives, comparé aux estimations de la population les plus récentes, publiées dans *Statistiques démographiques trimestrielles* (numéro 91-002 au catalogue), maintenant disponible au site Internet de Statistique Canada au www.statcan.ca.

Le sous-groupe utilisé pour perfectionner les estimations de population comprend les déclarants pour l'année de référence, et représente plus des deux tiers de la population canadienne. Les liens entre les différents membres de la même famille sont établis selon certaines clés telles le nom de famille, l'adresse, etc. Lorsqu'il y a indication qu'un ou plusieurs membres de la famille manquent (les enfants, par exemple), ces membres sont imputés. Ainsi, les déclarants qui ne sont pas liés durant ce processus sont classés à la catégorie de personnes hors famille.

Les estimations de la population qui résultent de tout ce travail se comparent bien aux estimations obtenues de sources indépendantes. En comparant les estimations de cette banque de données, par exemple, aux estimations officielles de la population, on constate les taux de couverture

suivants :

FIGURE 2 – COUVERTURE SELON L'ÂGE ET PAR PROVINCE

Taux de couverture selon l'âge 1998		Taux de couverture par province 1998	
moins de 20 ans	101,0 %	Terre-Neuve	99,2 %
20-24	88,1 %	Île-du-Prince-Édouard	97,8 %
25-29	90,2 %	Nouvelle-Écosse	96,4 %
30-34	94,4 %	Nouveau-Brunswick	97,9 %
35-39	95,2 %	Québec	97,6 %
40-44	95,5 %	Ontario	95,0 %
45-49	94,9 %	Manitoba	97,8 %
50-54	93,4 %	Saskatchewan	97,5 %
55-59	93,3 %	Alberta	96,1 %
60-64	95,6 %	Colombie-Britannique	93,1 %
65-74	98,5 %	Yukon	94,8 %
75+	94,8 %	Territoires du Nord-Ouest	92,4 %
		Nunavut	93,2 %
Total	95,9 %	Canada	95,9 %

Le taux de couverture selon l'âge est basé sur une comparaison avec les estimations de la population au premier juillet 1999, publiées dans *Statistiques démographiques annuelles*, numéro 91-213-XPB au catalogue de Statistique Canada. La couverture par province est basée sur une comparaison avec les comptes de la population au premier avril 1999, produits par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Individus

Depuis 1992, le Revenu total inclut le revenu des époux non-déclarants, puisque ce revenu est identifié par l'époux déclarant. Ceci a en effet augmenté le nombre de personnes à faible revenu, et par conséquent baissé le revenu total médian de la population entière (voir la figure 3).

FIGURE 3 – REVENU TOTAL MÉDIAN DES INDIVIDUS

Année	Revenu médian des individus		Ratio
	T1FF	EFC/EDTR	
1990	19 100	18 737	101,9 %
1991	19 300	19 040	101,4 %
1992	18 600	19 667	94,6 %
1993	18 000	19 400	92,8 %
1994	18 500	19 587	94,5 %
1995	18 900	20 134	93,9%
1996	19 000	20 202	94,1 %
1997	19 400	20 581	94,3 %
1998	20 100	20 643	97,4 %

Note : l'Enquête sur les finances des consommateurs (l'EFC) fut remplacé par l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR); les médianes pour 1990-1997 proviennent de la publication annuelle *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu* (numéro 13-207 au catalogue de Statistique Canada) tandis que la médiane de 1998 vient de la publication *Le revenu au Canada 1998* (numéro 75-202-XIE au catalogue de Statistique Canada). Les médianes T1FF sont puisées de la banque de données sur les familles de la Division des données régionales et administratives.

Une comparaison des sommes de paiements de transfert inclus dans cette banque de données à celles de 1998 compilées par d'autres sources officielles démontre une couverture relativement élevée :

FIGURE 4 – PAIEMENTS DE TRANSFERT

Paiement de transfert	Couverture	Source de comparaison
Assurance-emploi	87 %	CANSIM matrice 5702 ¹
Prestations fiscales canadiennes pour enfants	97 %	Comptes nationaux ²
Sécurité de la vieillesse	94 %	Développement des ressources humaines Canada (DRHC) ³
RPC/RRQ	91 %	DRHC/RRQ ^{3, 4}
Assistance sociale	68 %	Comptes nationaux ²
Prestations/accidents du travail	86 %	Comptes nationaux ²

Sources : *Statistique de l'Assurance-emploi*, Division de la statistique du travail, Statistique Canada; 2) données non-publiées du Système des comptes nationaux, Statistique Canada; 3) *Statistics Related to Income Security Programs, December 1998*, Développement des ressources humaines Canada; 4) *Statistiques 1998*, Régie des rentes du Québec.

Confidentialité et arrondissement

Toutes les données sont soumises aux procédures d'arrondissement et de la suppression.

Afin d'assurer la confidentialité des Canadiens, les comptes sont arrondis. Cela peut modifier les chiffres à la hausse, à la baisse ou pas du tout et peut avoir un impact sur les résultats des calculs.

Par exemple, lors du calcul d'un pourcentage à partir de chiffres arrondis, le résultat peut être faussé puisque le numérateur et le dénominateur ont tous deux été arrondis. Cette déformation risque d'être plus importante avec les petits nombres.

Tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Depuis 1990, les données représentent un compte de 15 ou plus et sont arrondies à 10 près. Par exemple, un compte de 15 dans une cellule serait arrondi à 20 et un compte de 24 serait aussi arrondi à 20.

En ce qui concerne les données de 1988 et 1989, tous les comptes représentent 25 et plus et sont arrondis à 25 près, et toutes les sommes déclarées sont arrondies à 1 000 \$ près.

En ce qui a trait aux données obtenues jusqu'à et y compris 1987, tous les comptes sont arrondis de façon aléatoire à 5 près. Les sommes déclarées n'ont pas été arrondies, mais ajustées par rapport à l'arrondissement des comptes.

Nota : Les *comptes* représentent le nombre de personnes.

Les *sommes* sont les montants agrégés, en dollars, qui ont été déclarés.

Suppression des données

Dans le but d'assurer la confidentialité, les cellules de données sont supprimées lorsque :

- une région comporte moins de 100 déclarants,
- une cellule représente moins de 15 déclarants¹,
- une cellule est dominée par un seul déclarant.

La suppression des données peut se produire :

i) dans une région :

- si une des catégories de revenu est supprimée, une seconde catégorie doit l'être également pour éviter que ne soient divulguées des données confidentielles par recoupement (appelée divulgation par recoupements) (voir la figure 3);
- si l'une des catégories *sexe+ est supprimée, l'autre doit l'être également afin d'éviter la divulgation (voir la figure 3);
- lorsqu'une catégorie d'âge est supprimée, un autre groupe d'âge doit l'être aussi pour éviter la divulgation par recoupements.

ii) entre les régions :

- si un montant variable est supprimé dans une région, il doit l'être également dans les autres régions pour éviter la divulgation par recoupements.

1

De même, le revenu médian est omis quand le compte arrondi est moins de 30 (15 de chaque côté de la médiane)

**FIGURE 5 - SUPPRESSION DES DONNÉES SUR LE REVENU,
UN EXEMPLE**

Montants (millions de dollars)			
	Hommes	Femmes	Total
Traitements/salaires/commissions	6,7	3,4	10,2
Revenu d'emploi autonome	0,3	0,2	0,5
Dividendes et intérêts	1,2	1,1	2,3
Assurance emploi	0,7	0,3	1,0
Sécurité de la vieillesse/suppléments nets fédéraux	0,7	0,5	1,1
Régime de pension du Canada/de rentes du Québec	1,1	0,5	1,6
Autres pensions	1,9	0,4	2,3
Prestations fiscales canadiennes pour enfants	x	x*	0,1
Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée	x**	x**	0,2
Indemnités pour accidents du travail	0,1	0,1	0,2
Assistance sociale	0,2	0,2	0,5
Crédits d'impôt provinciaux remboursables	0,1	0,1	0,2
Revenu d'un REER	0,1	0,1	0,2
Autre revenu	0,6	0,6	1,2
Revenu total	14,5	7,8	22,3

X Confidentiel lorsqu'il y a moins de 15 déclarants. (Dans les fichiers fournis aux clients, le *X+ est remplacé par un *0+.)

X* Une seconde cellule pour la même variable a été supprimée pour éviter la divulgation par recoupements.

X** La valeur d'une autre variable a été supprimée ailleurs dans le tableau pour éviter la divulgation par recoupements.

SECTION II – LES TABLEAUX DE DONNÉES

A – Nombre de tableaux

À partir des données de 1994, le maximum de neuf tableaux pour chaque région géographique est réduit à cinq. Il est à noter cependant que cette réduction ne résulte pas en une perte d'information; le remaniement des tableaux est un changement de format seulement.

Les sujets des tableaux sont comme suit :

1. Tableau sommaire, incluant des données pour cinq catégories de la population :
 - a) déclarants et dépendants
 - b) déclarants
 - c) personnes déclarant un revenu total;
 - d) personnes ayant un revenu d'emploi et/ou des bénéfices d'Assurance-chômage
 - e) personnes ayant des prestations fiscales canadiennes pour enfants
2. Déclarants et dépendants selon l'état matrimonial et le groupe d'âge
3. Déclarants et dépendants par année d'âge
4. Déclarants et dépendants ayant un revenu selon la source de revenu
5. Déclarants et dépendants ayant un revenu selon le revenu total, le sexe et le groupe d'âge

Les caractéristiques démographiques sont présentées pour tous les déclarants et dépendants aux tableaux 1a, 2 et 3. La répartition du revenu ainsi que la source de ce dernier sont présentées pour les déclarants et leurs dépendants ayant un revenu quelconque (tableaux 1c, 4 et 5).

Le revenu d'emploi médian est indiqué, selon le sexe, pour les personnes ayant déclaré un revenu d'emploi (tableau 1c).

Voir aussi la section *Tableaux statistiques - Remarques et disponibilité historique+.

B – Contenu des tableaux de données

Population – Caractéristiques démographiques

Les caractéristiques démographiques sont présentées pour la population entière. Ces informations sont puisées de la banque sur les familles de la Division des données régionales et administratives, basées sur les déclarations d'impôt et d'autres sources. Le compte des déclarants est toujours montré dans le tableau sommaire (tableau 1).

Avant les données de 1992, les caractéristiques démographiques n'étaient que pour les déclarants.

L'état matrimonial *union libre+ est montré au tableau 2, et ceci parce que l'Agence des douanes et du revenu du Canada (antérieurement Revenu Canada), depuis 1992, permet aux partenaires en union libre de déclarer cette union comme leur état matrimonial sur la déclaration d'impôt.

Antérieurement, on ne sait pas ce que ces personnes auraient déclaré.

Les caractéristiques telles l'âge et l'état matrimonial datent du 31 décembre de l'année de référence. L'information géographique des tableaux provient des adresses postales inscrites sur les déclarations au moment où elles ont été remplies. Voir aussi la section *Tableaux statistiques - Remarques et disponibilité historique+.

Tableaux statistiques - Remarques et disponibilité historique

Ensemble des tableaux :

- disponibles selon la géographie postale à partir des données de 1986.
- disponibles par division de recensement depuis 1990.
- disponibles par région métropolitaine de recensement à partir des données de 1991.
- les tranches de revenu sont cumulatives et non pas discrètes. Ceci veut dire qu'une personne avec un revenu de 100 000 \$ serait incluse dans la tranche de 10 000 \$+, la tranche de 15 000 \$+, la tranche de 20 000 \$+, etc.

Tableau 1 :

- disponible dans son format actuel depuis 1994. Antérieurement (1986-1993) le tableau 9 dans une série de 9 tableaux.
*pourcentage en appartement+ : à noter que ce genre de livraison du courrier est identifié par Postes Canada, et s'applique aux blocs de 50 unités ou plus.
- les comptes de personnes avec un revenu total peuvent, dans certains cas, être plus élevés que les comptes de déclarants; ceci se produit lorsque le revenu du non-déclarant est identifié sur la déclaration de l'époux déclarant.
- les caractéristiques démographiques sont montrées pour la population entière depuis 1992; de 1986 à 1991, ces caractéristiques concernaient les déclarants seulement.

Tableau 2 :

- disponible dans son format actuel depuis 1994. Antérieurement (1986-1993) tableau 1 (état matrimonial) et tableau 2 (groupes d'âge) dans une série de 9 tableaux.
- état matrimonial *célibataire+ : l'information selon le sexe ne s'additionne souvent pas au total donné, et ceci parce que le sexe des jeunes dépendants ne nous est pas connu dans plusieurs cas.
- les caractéristiques démographiques sont montrées pour la population entière depuis 1992; de 1986 à 1991, ces caractéristiques concernaient les déclarants seulement.

Tableau 3 :

- disponible dans son format actuel depuis 1994.
- les données pour les enfants de 0 à 18 ans sont dérivées à partir d'une variété de sources, incluant les déclarations d'impôt, le fichier des prestations fiscales canadiennes pour enfants et les fichiers provinciaux de naissances. L'information sur le sexe des enfants n'est pas toujours disponible de ces sources, donc les comptes par sexe ne sont pas fournis. Parce que plusieurs sources d'information servent à compiler ces chiffres, les comptes ne sont pas arrondis mais la confidentialité est toujours respectée.

Tableau 4 :

- disponible dans son format actuel depuis 1994. Antérieurement (1986-1993) tableau 3 (comptes de déclarants) et tableau 4 (montants déclarés) dans une série de 9 tableaux.
- les sources de revenu ont changé au fil des ans selon l'information contenue dans le T1.
- pour la période 1990-1995, les paiements de transfert incluaient les autres pensions (privées); à partir de 1996, ces pensions sont montrées séparément des transferts gouvernementaux.
- depuis 1994, les prestations de sécurité de la vieillesse incluent le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint.
- l'information sur les indemnités pour accidents de travail et l'assistance sociale, comme sources de revenu distinctes, est disponible seulement depuis 1994. Antérieurement inclus avec *revenu non-imposable+.
- sont incluses seulement les personnes ayant un revenu, qu'elles soient déclarants ou non-déclarants.

Tableau 5 :

- disponible dans son format actuel depuis 1994. Antérieurement (1986-1993) tableau 6 (les deux sexes selon l'âge) tableau 7 (les hommes selon l'âge) et tableau 8 (les femmes selon l'âge) dans une série de 9 tableaux.
- sont incluses seulement les personnes ayant un revenu, qu'elles soient déclarants ou non-déclarants.
- à partir de 1993, les tranches de revenu sont cumulatives plutôt que discrètes.
- quelques légères modifications aux tranches de revenu au fil des ans.

SECTION III – GLOSSAIRE

Âge

est calculé en date du 31 décembre de l'année de référence (i.e., année d'imposition moins l'année de naissance). Dans le tableau 3, *années d'âge+, les comptes des enfants âgés de 0 à 18 ans ne sont pas arrondis, et les autres années d'âge sont arrondies au 5 près.

Agrégats de revenu

Arrondis au 1 000 \$ près. Voir aussi *Revenu total+ et les différentes sources de revenu.

Allocations familiales de la Colombie-Britannique

Crédit d'impôt remboursable en vigueur depuis juillet 1996 qui s'ajoute essentiellement au supplément fédéral du revenu gagné des prestations fiscales pour enfants; ce programme est administré par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (antérieurement Revenu Canada) à partir du Programme des prestations fiscales canadiennes pour enfants. Ce crédit d'impôt, qui s'applique aux résidents de la Colombie-Britannique, est calculé en fonction du revenu gagné par les parents et du nombre de personnes à charge admissibles. Inclus dans *Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales+ dans les tableaux statistiques.

Allocations familiales de la Nouvelle-Écosse

Depuis octobre 1998, mais rétroactif à partir de juillet 1998, le *Nova Scotia Child Benefit (NSCB)+ fournit des versements mensuels non-imposables pour aider les familles à faible et à moyen revenu à payer les coûts d'éducation de leurs enfants. Cette prestation est inclut sous *Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales+ dans les tableaux statistiques.

Allocations familiales de la Saskatchewan

Depuis juillet 1998, le *Saskatchewan Child Benefit (SCB)+ est un versement mensuel non-imposable aidant les familles dont les revenus sont les plus faibles à payer les coûts d'éducation de leurs enfants de moins de 18 ans. Cette prestation aidera ce type de familles ouvrières à rester dans la population active au lieu de devenir dépendantes de l'assistance sociale pour satisfaire aux besoins de leurs enfants. Le SCB est inclut sous *Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales+ dans les tableaux statistiques.

Allocations familiales de l'Ontario

Depuis juillet 1998, le *Ontario child care supplement for working families (OCCSWF)+ n'est plus administré par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (anciennement Revenu Canada), les familles doivent donc faire une demande pour ce supplément à chaque année. Ce programme est conçu dans le but d'aider les familles à faible et à moyen revenu qui ont des enfants *de moins de 7 ans*. Le OCCSWF est inclut sous *Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales+ dans les tableaux statistiques.

Allocations familiales des Territoires du Nord-Ouest

Depuis juillet 1998, le *Northwest Territories Child Benefit (NWTCB)+ est un versement mensuel non-imposable payé aux familles admissibles qui ont des enfants de moins de 18 ans. Le Territorial Worker's Supplement, qui fait partie du programme NWTCB, constitue une prestation supplémentaire versée aux familles admissibles qui ont un revenu d'emploi

et des enfants de moins de 18 ans. Les prestations de ces programmes sont combinées avec la PFCE pour former un seul paiement mensuel. Le NWTCB est inclut sous *Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales+ dans les tableaux statistiques.

Allocations familiales du Nunavut

Depuis juillet 1998, le *Nunavut Child Benefit (NCB)+ est un versement mensuel non-imposable payable aux familles admissibles qui ont des enfants de moins de 18 ans. Le Territorial Workers Supplement, qui fait partie du programme NWTCB, constitue une prestation supplémentaire versée aux familles admissibles qui ont un revenu d'emploi et des enfants de moins de 18 ans. Les prestations de ces programmes sont combinées avec la PFCE pour former un seul paiement mensuel. Le NCB est inclut sous *Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales+ dans les tableaux statistiques.

Allocations familiales du Québec

comprend les versements d'une allocation non-imposable, accordés à une personne qui prend soin d'un ou de plusieurs enfants non mariés âgés de moins de 18 ans. Le requérant doit résider au Québec durant au moins un mois ou bien assujettir son revenu ou celui du conjoint à la loi québécoise sur les impôts. Les montants de l'allocation varient selon le rang de l'enfant dans la famille et selon l'âge de l'enfant. Disponible à partir des données de 1994. Inclus dans *Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales+ dans les tableaux statistiques.

Assistance sociale

Inclut les paiements versés durant l'année en question, par un organisme ou sous un programme gouvernemental, fondés sur l'évaluation de l'état des revenus, des besoins ou des moyens. Le montant est déclaré à la ligne 145 de la déclaration de revenus des particuliers. Disponible à partir de 1994; antérieurement inclus dans *revenu non-imposable+.

Assurance-chômage

Voir Assurance emploi.

Assurance emploi Antérieurement Assurance-chômage

Y sont inclus les bénéfices de tous genres payés aux particuliers sous ce programme (perte d'emploi, la pêche, la création d'emploi, maternité, parental/adoption, maladie, retraite, emploi autonome, formation, emploi partagé).

Autres pensions

Tous paiements de pension déclarés (surtout de régimes privés) autres que la Sécurité-vieillesse et les bénéfices du Régime de pensions du Canada/de rentes du Québec.

Autres revenus

Comprend les revenus nets de location, les pensions alimentaires, les revenus de société en commandite simple, les indemnités de retraite, les bourses d'étude, les montants reçus en vertu d'un régime de prestations supplémentaires de chômage (un régime de salaire annuel garanti), les versements effectués en vertu d'un contrat de rente à versements invariables, ainsi que tout autre genre de revenu imposable non inclus ailleurs. À compter de l'année 1992, cette variable inclut aussi le revenu imputé des époux imputés, tel qu'identifié dans la déclaration de l'époux déclarant. Voir aussi *Revenu total+.

Comptes

Ils indiquent le nombre de personnes ou d'articles que représente une variable, par exemple le nombre de personnes soumettant une déclaration de revenus pour une année donnée.

Crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta

Depuis 1997, ce crédit d'impôt remboursable reproduit essentiellement le supplément fédéral au revenu de travail de la prestation fiscale pour enfants, mais à un niveau de revenu plus élevé. Le crédit annuel maximal est de 500 \$ pour chaque enfant à charge admissible. Il est inclus sous *Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales+ dans les tableaux statistiques.

Crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS)

inclut tous les montants reçus sous ce programme. En 1990, le crédit pour la taxe sur les produits et services commençait à remplacer le crédit pour la taxe fédérale de vente; en 1991, ce dernier n'existait plus. Depuis 1997, cette taxe est harmonisée avec les taxes de vente provinciales à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick et est devenu le crédit pour la TPS/taxe de vente harmonisée (TVH).

Crédits d'impôt provinciaux remboursables

Ces montants sont payés au déclarant, par opposition aux crédits non-remboursables, malgré l'assujettissement au paiement d'impôts. Parmi ces crédits remboursables sont les crédits payés aux déclarants du Québec, de l'Ontario et du Manitoba (depuis 1990), aux déclarants de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest (depuis 1993), aux déclarants de Terre-Neuve et du Nunavut (depuis 1997), les allocations familiales du Québec (depuis 1994), les allocations familiales de la Colombie-Britannique (depuis 1996), les allocations familiales du Nouveau-Brunswick et de l'Alberta (depuis 1997) et les allocations familiales des Territoires du Nord-Ouest, de la Nouvelle-Écosse, du Nunavut, de l'Ontario et de la Saskatchewan (depuis 1998).

Déclarants

La majorité des déclarants sont les personnes qui ont complété une déclaration d'impôt pour la période de référence et qui étaient vivants à la fin de l'année. À partir de l'année d'imposition 1993, les déclarants décédés au courant de l'année qui avaient un époux non-déclarant ont eu leur revenu et leur statut de déclarant attribué à l'époux.

Dépendants

Pour les fins de ces banques de données, les dépendants sont les membres non-déclarants d'une famille. Nous ne tentons pas de mesurer la dépendance d'aucune façon, mais pouvons identifier certains non-déclarants, et les comptons parmi la population de la région en question.

Dividendes

Inclut le revenu de dividendes de corporations canadiennes imposables, tels actions et fonds mutuels, déclarés à la ligne 120 de la déclaration d'impôt des particuliers, et réduit pour refléter les montants reçus. Ces montants n'incluent pas les dividendes de provenance étrangère (lesquels sont déclarés comme revenu d'intérêt à la ligne 121).

Division de recensement (DR)

Voir la section sur la Géographie.

Données supprimées

On omet intentionnellement certaines données qui enfreignent la confidentialité. Tous les comptes de données inférieurs à un certain nombre sont supprimés de même que les montants de revenus correspondants. En conséquence, si le compte d'une cellule ou d'une composante est supprimé, les agrégats de revenus correspondants le sont également afin d'éviter la divulgation par recoupements. Voir la section sur la Confidentialité.

Indemnités pour accidents du travail

Paielements reçus selon les indemnisations pour blessures, invalidité ou mort causés par les accidents du travail. Ce montant est déclaré à la ligne 144 de la déclaration de revenu des particuliers. Cette information est disponible comme source de revenu depuis les données de 1994; elles étaient antérieurement incluses dans *Revenu non-imposable+.

Identificateur de ville

Puisque certains noms d'endroit peuvent être longs et encombrants dans un fichier électronique, les collectivités sont données un chiffre identificateur.

Indice

est une comparaison de la variable en question avec la province (province = 100) ou le Canada (Canada = 100).

Intérêts

Ce revenu réfère aux montants déclarés à la ligne 121 de la déclaration d'impôt des particuliers. Ces montants incluent les intérêts générés par les dépôts bancaires, les Obligations d'épargne du Canada, les bons du trésor, les certificats de placements, les dépôts à terme, les rentes viagères, les fonds mutuels, les polices d'assurance-vie et tous les investissements étrangers.

Itinéraire de facteur

Voir la section sur la Géographie.

Médiane

un chiffre faisant partie d'un groupe de chiffres et qui représente le milieu. Si l'on dit, par exemple, que la médiane des revenus est de 26 000 \$, cela signifie qu'exactement la moitié des revenus déclarés sont égaux ou supérieurs à ce montant et que l'autre moitié lui sont égaux ou inférieurs. Dans les tableaux de données, les revenus médians sont arrondis à 100 \$ près. Les zéros ne sont pas inclus dans le calcul des médianes pour les particuliers, mais sont inclus dans le calcul des médianes pour les familles.

Niveau de géographie

est un code qui indique le type de région géographique à laquelle les informations se réfèrent. Voir la section sur la Géographie pour plus d'information.

Pension alimentaire

Paielements versés d'un ex-conjoint à l'autre, pour les couples séparés ou divorcés. Les versements pour subvenir aux besoins des enfants et aux besoins de l'ex-conjoint sont inclus dans cette variable sans distinction, tel que déclaré à la ligne 128 de la déclaration d'impôt. Depuis 1998, ces informations sont puisées de la ligne 156 du T1 (Pension alimentaire reçue). Inclus dans *Autre revenu+ dans les tableaux statistiques.

Population active

Toutes les personnes qui déclarent un revenu d'emploi (traitements, salaires, commissions et revenu net d'emploi autonome) ou des prestations d'assurance emploi.

Pourcentage en appartement

Les appartements incluent seulement les blocs de 50 unités ou plus. Ce pourcentage est montré pour les régions urbaines seulement (les RTA urbaines et les itinéraires de facteur); donc, le chiffre national ou provincial ne reflète que la population urbaine habitant des blocs de 50 unités ou plus.

Prestations familiales

Voir crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta; allocations familiales de la Colombie-Britannique; prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick; allocations familiales des Territoires du Nord-Ouest; allocations familiales de la Nouvelle-Écosse; allocations familiales du Nunavut; allocations familiales de l'Ontario; allocations familiales du Québec; allocations familiales de la Saskatchewan; prestations fiscales canadiennes pour enfants.

Prestations fiscales canadiennes pour enfants

sont des prestations qui remplacent (à partir des données de 1993) les allocations familiales, les crédits remboursables et les crédits non-remboursables d'impôt pour enfants. Ces prestations sont un supplément au revenu pour les personnes avec au moins un enfant à charge, et sont basées sur le revenu familial et le nombre d'enfants à charge.

Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick

Depuis 1997, cette prestation complète les prestations fiscales canadiennes pour enfants offerte aux résidents du Nouveau-Brunswick et peut atteindre un maximum annuel de 250 \$ par enfant admissible et un autre montant de 250 \$, selon le revenu gagné de la famille. Elle est inclut sous *Crédits d'impôt provinciaux remboursables/prestations familiales+ dans les tableaux statistiques.

Régime de pensions du Canada/de rentes du Québec (RPC/RRQ)

Ces deux régimes sont des contributions obligatoires à une assurance sociale protégeant les travailleurs et leurs familles contre la perte de revenu due à la retraite, l'invalidité ou la mort. Y sont incluses toutes prestations déclarées pour l'année de référence.

Région de tri d'acheminement (RTA)

Voir la section sur la Géographie.

Région métropolitaine de recensement (RMR)

Voir la section sur la Géographie.

Régions spéciales définies par les utilisateurs

Les secteurs définis par les utilisateurs de données sont les régions précises pour lesquelles ils désirent obtenir des données. Cela ne s'applique qu'aux régions *non normalisées+ et peut comprendre n'importe quelle région ou combinaison de régions comportant, par exemple, la moitié d'un itinéraire de facteur dans une RTA et une portion d'itinéraire dans une autre RTA. Autrement dit, il s'agit d'une région dont les limites circonscrivent une portion ou une combinaison de portions de régions normalisées. L'unité géographique la plus petite est le code postal à six caractères. Pour obtenir des données, les utilisateurs doivent fournir une liste des codes postaux pour lesquels ils veulent se procurer des données. Nous leur fournirons les données agrégées correspondantes. De plus, un secteur défini par un utilisateur peut englober un certain nombre de régions normalisées, regroupées pour former un total, plutôt qu'un nombre de régions individuelles ayant chacune un total qui lui est propre. Évidemment, ces régions spéciales doivent être conformes à nos règles de confidentialité ou les informations ne seront pas totalisées. Voir la section sur la Géographie.

Revenu de placements

Total des revenus de dividendes et des revenus d'intérêts.

Revenu d'emploi

Y sont compris les traitements, les salaires, les commissions, les allocations pour la formation, les pourboires et le revenu net d'emploi autonome (revenu net d'entreprise, de profession libérale, de commissions, d'agriculture et de pêche).

Revenu d'emploi autonome

Comprend les revenus nets d'entreprise, de profession libérale, de commissions, d'agriculture, et de pêche.

Revenu d'un REER

correspond à toute somme d'argent retirée d'un Régime enregistré d'épargne-retraite, que ce soit un montant forfaitaire ou un versement périodique. Ceci englobe les retraits et les sommes provenant de rentes de REER. À noter que les montants tirés de FERR peuvent être déclarés à la ligne 115 (autres pensions et pensions de retraite) si le bénéficiaire est âgé de 65 ans et plus; autrement, ils sont déclarés à la ligne 130 (autre revenu).

Revenu d'une société en commandite simple

est le revenu net (ou revenu brut moins les dépenses) d'une société en commandite simple où le partenaire est membre passif ou non-actif avec une responsabilité quant aux dettes de la société limitée à son investissement. Inclus dans *Autres revenus+ dans les tableaux statistiques.

Revenu négatif

concerne habituellement le revenu net provenant d'un emploi autonome, le revenu net de location et le revenu net de société en commandite simple. Un revenu négatif est un revenu net inférieur à zéro, c'est-à-dire que les dépenses sont plus élevées que le revenu, ce qui amène un revenu (net) négatif.

Revenu net de location

est le revenu reçu ou gagné de la location de biens immobiliers, moins les coûts et dépenses.

Revenu non-imposable/crédits d'impôt provinciaux

Le revenu non-imposable réfère aux montants qui sont inclus dans le calcul des crédits d'impôt remboursables, mais qui ne sont pas inclus dans le calcul du revenu imposable; y sont inclus les indemnités pour accidents de travail, l'assistance sociale et les suppléments fédéraux nets (les suppléments de revenu garanti et/ou les allocations au conjoint). À noter qu'à partir des informations pour 1994, les données sont présentées séparément pour les indemnités pour accidents du travail, l'assistance sociale et les suppléments fédéraux nets. Les crédits d'impôt provinciaux remboursables sont payés aux particuliers par la province dans laquelle réside le déclarant au 31 décembre de l'année d'imposition. Voir aussi *Crédits d'impôt provinciaux+.

Revenu total

Nota : cette variable fut révisée au cours des années, tel qu'indiqué par les commentaires plus bas; les utilisateurs qui désirent comparer les données courantes avec celles des années antérieures sont priés de tenir en compte ces changements. De plus, il est à noter que tous les revenus sont bruts, à l'exception du revenu net de location, du revenu net d'une société en commandite simple et de toutes formes de revenu net d'emploi autonome.

Le revenu total se compose des revenus provenant des sources suivantes :

Revenu de la population active**Revenu d'emploi**

Traitements/salaires/commissions

Autres revenus d'emploi tels que déclaré à la ligne 104 de la déclaration d'impôt (pourboires, gratifications, redevances, etc.)

Revenu net d'emploi autonome

Prestations d'assurance emploi

Revenu de pension

Prestations de Sécurité-vieillesse/suppléments fédéraux nets (ce dernier incluant les suppléments de revenu garantis et les allocations au conjoint depuis 1994)

Prestations du Régime des pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec

Pensions de retraite (pensions privées)

Revenu d'allocation familiale (du fédéral) (jusqu'à et incluant 1992)

Allocations familiales du Québec (depuis 1994)

Allocations familiales de la Colombie-Britannique (depuis 1996)

Prestations fiscales pour enfants du Nouveau-Brunswick (depuis 1997)

Crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta (depuis 1997)

Allocations familiales des Territoires du Nord-Ouest (depuis 1998)

Allocations familiales de la Nouvelle-Écosse (depuis 1998)
 Allocations familiales du Nunavut (depuis 1998)
 Allocations familiales de l'Ontario (depuis 1998)
 Allocations familiales de la Saskatchewan (depuis 1998)
 Intérêts et autres revenus de placements
 Revenu de dividendes
 Revenu d'un REER (depuis 1994; antérieurement compris dans *autres revenus+)
 Revenu net d'une société en commandite simple (inclus avec *autres revenus+)
 Pensions alimentaires (inclus avec *autres revenus+)
 Revenu net de location (inclus avec *autres revenus+)
 Revenu d'un époux non-déclarant (depuis 1992; inclus avec *autres revenus+)
 Autres revenus tels que déclarés à la ligne 130 de la déclaration d'impôt (bourses d'études, subventions, etc.; inclus avec *autres revenus+)
 Crédit pour la taxe fédérale de ventes (1989 et 1990)
 Crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) (depuis 1990)
 Crédit pour la taxe de vente harmonisée (TVH) (depuis 1997)
 Crédits d'impôt pour les enfants (jusqu'à et incluant 1992)
 Prestations fiscales canadiennes pour enfants (depuis 1993)
 Autres revenus non imposables (depuis 1990)
 Indemnités pour accidents de travail (montré séparément à partir de 1994)
 Indemnités d'assistance sociale (montré séparément à partir de 1994)
 Suppléments de revenu garanti (inclus dans *suppléments fédéraux nets+ depuis 1994; antérieurement avec *revenu non-imposable+)
 Allocations versées au conjoint (inclus dans *suppléments fédéraux nets+ depuis 1994; antérieurement avec *revenu non-imposable+)
 Crédits remboursables de taxe provinciale en Ontario, au Québec, au Manitoba (depuis 1990), en Colombie-Britannique et aux Territoires du Nord-Ouest (depuis 1993), en Terre-Neuve et au Nunavut (depuis 1997).

Les sommes qui ne font pas partie de la liste de revenus énumérés ci-dessus sont les indemnités d'incapacité versées aux anciens combattants et les pensions à leurs personnes à charge, les sommes gagnées à la loterie et les gains en capital.

Sécurité de la vieillesse

programme de l'administration fédérale qui garantit une certaine sécurité financière aux personnes âgées. Toutes personnes au Canada âgées de 65 ans ou plus, qui sont citoyens canadiens ou résidents, peuvent qualifier pour une pleine pension, dépendant du nombre d'années de résidence au Canada après l'âge de 18 ans. Ces montants incluent tous paiements sous ce programme pour l'année de référence, sauf le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint; voir aussi *Suppléments fédéraux nets+ et *Revenu non-imposable+.

Service de banlieue

Voir la section sur la Géographie.

Suppléments fédéraux nets

Ces suppléments font partie du programme fédéral de la Sécurité de la vieillesse, à l'intention de supplémenter les revenus des bénéficiaires et leurs époux à faible revenu; les

paiements sont sous forme de Supplément de revenu garanti ou d'allocation aux époux. Entre 1990 et 1993, les Suppléments fédéraux nets étaient inclus avec le *revenu non-imposable+.

Taxe de vente harmonisée (TVH)

A Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, la taxe de vente provinciale a été harmonisée avec la taxe sur les produits et services depuis 1997, ce qui a donné lieu à la taxe de vente harmonisée. C'est pourquoi le crédit fédéral pour la TPS s'appelle maintenant le crédit pour la TPS/TVH.

Traitements, salaires et commissions

Comprend tous gains d'emploi et les commissions selon les fiches T4, les allocations pour la formation, les pourboires, gratifications et redevances.

Transferts gouvernementaux

Aux fins de ces informations statistiques, les paiements de transfert comprennent les paiements suivants aux individus, provenant des administrations fédérale ou provinciales: assurance emploi, allocations familiales (jusqu'à 1992), les crédits pour la taxe fédérale des ventes (en 1989 et 1990), les crédits pour la taxe sur les produits et services (TPS) (depuis 1990), les crédits pour la taxe de vente harmonisée (TVH) (depuis 1997), les crédits d'impôt pour enfants (jusqu'à 1992), les prestations fiscales canadiennes pour enfants (depuis 1993), prestations de Sécurité de la vieillesse/suppléments fédéraux nets, Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec, le revenu non-imposable et les crédits d'impôt provinciaux remboursables (depuis 1990), les allocations familiales du Québec (depuis 1994), les allocations familiales de la Colombie-Britannique (depuis 1996) les prestations fiscales pour enfants du Nouveau-Brunswick (depuis 1997), le crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta (depuis 1997), les allocations familiales des Territoires du Nord-Ouest (depuis 1998), les allocations familiales de la Nouvelle-Écosse (depuis 1998), les allocations familiales du Nunavut (depuis 1998), les allocations familiales de l'Ontario (depuis 1998) et les allocations familiales de la Saskatchewan (depuis 1998). Dans ces cas, les particuliers reçoivent ces paiements sans fournir, en retour, aucun bien ni service. Avant les données de 1996, les *Paiements de transfert+ incluaient aussi les autres pensions (privées).

SECTION IV -- GÉOGRAPHIE

Les données sont disponibles pour les géographies suivantes. Voir [Tableaux statistiques - Remarques et disponibilité historique](#) pour plus de détails.

Les régions normalisées :

- a) le Canada
- b) les provinces et les territoires
- c) les divisions de recensement
- d) les régions métropolitaines de recensement
- e) la géographie postale

Les secteurs définis par l'utilisateur :

Les utilisateurs peuvent choisir une région qui les intéresse, laquelle n'est pas normalisée et pour laquelle il n'existe pas de données de forme standard. Pour obtenir des données, les utilisateurs doivent fournir une liste des codes postaux pour lesquels ils veulent se procurer des données. Nous leur fournirons les données agrégées correspondantes. Évidemment, une région spéciale doit être conforme à nos règles de confidentialité, ou les informations statistiques ne peuvent être compilées. Voir la section [Géographie spéciale](#) pour plus d'informations.

Niveaux géographiques – Géographie postale

Les informations basées sur les déclarations d'impôt sont disponibles à différents niveaux de la géographie postale, et pour certaines géographies du Recensement. Les indicateurs géographiques qui apparaissent sur les tableaux statistiques sont montrés ici, avec une brève description.

Niveau géographique	Région postale	Description
12	Canada	Ce niveau géographique représente la somme des totaux provinciaux et territoriaux (niveau 11). Le total national est identifié par le code Z99099.
11	Total provincial ou territorial	Ce niveau représente le total des géographies suivantes dans une même province/un même territoire : Total de villeniveau 08 Codes postaux ruraux.....niveau 09 Autres totaux provinciauxniveau 10 Chaque total provincial/territorial est identifié par une lettre postale, suivie de *990+ et ensuite le code de la province/du territoire : Terre-Neuve..... A99010 Nouvelle-Écosse..... B99012 Île-du-Prince-Édouard C99011 Nouveau-Brunswick.....E99013 Québec..... J99024 Ontario.....P99035 Manitoba..... R99046 Saskatchewan.....S99047 AlbertaT99048 Colombie-Britannique..... V99059 Territoires du Nord-Ouest X99061 Nunavut X99062 Yukon..... Y99060

Niveau géographique	Région postale	Description
10	Autres totaux provinciaux (résidus *P+)	Ce niveau géographique est une agrégation des petites collectivités dans une province avec moins de 100 déclarants, où ces collectivités sont regroupés dans une catégorie *autre+. Avant 1992, cette catégorie *autre+ portant le même identificateur que le total provincial, et les codes *mode de livraison+ 2 et 3 distinguait entre les deux. Depuis 1992, ce niveau peut être identifié par le même code que le total provincial/territorial, sauf que la lettre est suivie d'un *8+ plutôt qu'un *9+. Ces codes sont comme suit : Terre-Neuve..... A89010 Nouvelle-Écosse..... B89012 Île-du-Prince-Édouard..... C89011 Nouveau-Brunswick.....E89013 Québec..... J89024 Ontario.....P89035 Manitoba..... R89046 Saskatchewan.....S89047 AlbertaT89048 Colombie-Britannique..... V89059 Territoires du Nord-Ouest X89061 Nunavut X89062 Yukon..... Y89060
09	Code postal rural (ne faisant pas partie d'une ville)	Ce niveau géographique représente les collectivités rurales ayant un seul code postal rural. Ces codes postaux ont toujours un zéro comme deuxième caractère, et le code pour le niveau géographique est un *09+. Les banques de données de 1998 contiennent 4 267 régions avec le niveau géographique *09+.

Niveau géographique	Région postale	Description
08	Total de la ville	Ce niveau géographique représente le total des niveaux suivants, ayant tous le même nom d'endroit unique dans une même province/un même territoire : RTA urbaine (résidentielle).....niveau 03 Route ruraleniveau 04 Service de banlieueniveau 05 Code postal rural (dans une ville).....niveau 06 Autre région urbaine.....niveau 07 Leur format est comme suit : par exemple, Edmonton = T95479; Regina = S94876; St-Lambert = J96121. La lettre postale est suivie d'un *9+ et ensuite d'un code de quatre chiffres unique à cette ville/cet endroit (souvent appelé *identificateur de ville+). Les banques de données de 1998 contiennent 854 régions avec le niveau géographique *08+.
07	Autre région urbaine (non résidentielle à l'intérieur de la ville - résidus *E+)	Ce niveau géographique comprend les adresses non résidentielles dans un centre urbain, ainsi que les autres données non fournies séparément. Les adresses commerciales, les casiers postaux et la poste restante y sont inclus, comme le sont les adresses résidentielles avec trop peu de déclarants pour permettre la publication des chiffres séparés. Ces régions s'identifient par des codes semblables à ceux des totaux pour les villes, sauf que la lettre postale est suivie d'un *8+ plutôt qu'un *9+. Par exemple, Edmonton = T85479; Regina = S84876; St-Lambert = J86121. Les banques de données de 1998 contiennent 480 régions avec le niveau géographique *07+.
06	Code postal rural (dans une ville)	Ces données sont pour les codes postaux ruraux des collectivités ayant plus d'un seul code postal. Ce phénomène se produit dans les régions desservies auparavant par une livraison rurale, et changé par Postes Canada à une livraison urbaine, ou dans les collectivités avec plus d'un code postal rural. Ces codes postaux ruraux s'identifient avec le zéro comme deuxième caractère, et avec le niveau géographique 06. Les banques de données de 1998 contiennent 360 régions avec le niveau géographique *06+.

Niveau géographique	Région postale	Description
05	Service de banlieue	Dans les centres urbains, certaines régions périphériques peu peuplées peuvent être desservies par un service de livraison désigné *service de banlieue+; ces régions sont identifiées par les six caractères du code postal urbain. Les services de banlieue se retrouvent dans la RTA urbaine, normalement voisins d'une région peuplée, et la livraison du courrier est faite par un fournisseur à des boîtes communautaires et/ou des sites externes ou des kiosques. Les banques de données de 1998 contiennent 28 régions avec le niveau géographique *05+.
04	Route rurale	Certaines régions rurales bien peuplées peuvent recevoir d'un bureau de poste urbain un service de livraison appelé *route rurale+. Un fournisseur livre par véhicule motorisé à des groupes de boîtes ou à des boîtes individuelles. Leur code postal comprend les six caractères du code postal urbain. Ces routes rurales sont situées en dehors d'une RTA urbaine. Les banques de données de 1998 contiennent 919 régions avec le niveau géographique *04+.
03	RTA urbaine (résidentielle)	La Région de tri d'acheminement (RTA, identifiée par les trois premiers caractères du code postal) résidentielle comprend toutes les adresses résidentielles couvertes par ces trois premiers caractères du code postal dans une région urbaine donnée (sauf les niveaux 04 et 05). Seulement les adresses résidentielles sont incluses dans les données statistiques. Ce niveau représente la somme des itinéraires de facteurniveau 01 *autres itinéraires+niveau 02 Une RTA urbaine de ce genre s'identifie par les caractères de la RTA et trois espaces blancs. Les banques de données de 1998 contiennent 1 697 régions avec le niveau géographique *03+.

Niveau géographique	Région postale	Description
02	Autres itinéraires de facteur	Ce niveau est une agrégation des codes postaux urbains non alloués à un itinéraire en particulier, ainsi que les itinéraires de moins de 100 déclarants. Ce niveau est identifié par le code de la région - soit la RTA suivie de trois espaces blancs - et *XXXX+ comme numéro d'itinéraire de facteur. Les banques de données de 1998 contiennent 171 régions avec le niveau géographique *02+.
01	Itinéraire de facteur	Ce niveau géographique est une agrégation de codes postaux urbains résidentiels alloués à un parcours de facteur. Ce niveau est identifié par les trois caractères de la RTA et le numéro d'itinéraire. Les banques de données de 1998 contiennent 18 571 régions avec le niveau géographique *01+. La population totale des itinéraires de facteur est de 21 395 840 (avec en moyenne 1 152 habitants) et leur taille varie entre 110 et 5 120.

Fichiers de concordance

Les données agrégées des itinéraires de facteur sont accompagnées d'un fichier de concordance qui énumère tous les six caractères de codes postaux pour lesquels il y a de l'information et qui identifie les itinéraires de facteur auxquels chaque code postal est assigné. Une région de tri d'acheminement (RTA) urbaine peut se séparer entre deux collectivités ou plus et l'étiquette de la RTA ainsi que le numéro d'identification de ville (ou ID de ville) deviennent donc des morceaux importants des identificateurs géographiques. Ces identificateurs uniques sont composés des ID de ville, des étiquettes de RTA et des numéros d'itinéraire de facteur. Le fichier de concordance comprend alors l-ID de ville, l'étiquette de RTA (appelée la *région postale+), le numéro d'itinéraire de facteur et le code postal urbain de six caractères. En parcourant ce fichier, un individu peut déterminer quels codes postaux forment un itinéraire donné. L'illustration suivante est un exemple de fichier de concordance.

ID de ville	Région postale	Itinéraire	Code postal
6092	K1B	52	K1B3K5
6092	K1B	52	K1B3V5
6092	K1B	52	K1B4C6
6092	K1B	52	K1B4N7
6092	K1B	52	K1B4N9
6092	K1B	52	K1B4M8
6092	K1B	52	K1B4N9
2434	K1B	57	K1B3V6
2434	K1B	57	K1B3V7
2434	K1B	57	K1B3V8
2434	K1B	57	K1B3V9
2434	K1B	57	K1B4V1

***Date* des itinéraires de facteur**

Les itinéraires de facteur représentés dans les banques de données de 1998 furent codés à partir d'un fichier de Postes Canada ayant une date de référence de juin 2000.

Fichier d'ancien/nouvel itinéraire

Étant donné que les itinéraires de facteur peuvent changer, nous ajouterons aussi sur demande, en plus des données agrégées sur les codes postaux et du fichier de concordance correspondant, un troisième fichier intitulé **ancien/nouvel itinéraire** qui illustre le changement en pourcentage dans les itinéraires de facteur entre la date où les données sont attachées et celle où l'information la plus courante nous a été fournie par Postes Canada. Ce fichier compare les codes postaux urbains de six caractères qui forment les itinéraires de facteur lors de deux périodes différentes et indique le pourcentage de codes postaux de l'itinéraire original (ancien) qui est inclus dans le nouvel itinéraire, et le pourcentage du nouveau qui est tiré de l'ancien. L'illustration suivante est un exemple d'un fichier d'ancien/nouvel itinéraire.

Comparaison entre les anciens itinéraires (Juin 2000) et les nouveaux (Août 2000)					
ID de ville	RTA	Ancien itinéraire (#)	Nouvel itinéraire (#)	% de l'ancien inclus dans le nouveau	% du nouveau dérivé de l'ancien
2434	K1B	50	50	94	74
2434	K1B	50	51	6	8
2434	K1B	51	50	33	26
2434	K1B	51	51	61	92
2434	K1B	51	57	6	5
2434	K1B	57	57	91	50
2434	K1B	57	58	9	100
2434	K1B	52	52	29	10
2434	K1B	52	60	71	100
2434	K1B	53	52	20	24
2434	K1B	53	53	60	100
2434	K1B	53	58	20	33
2434	K1B	54	54	93	83
2434	K1B	54	55	7	5
2434	K1B	55	55	100	89
2434	K1B	56	52	30	14
2434	K1B	56	56	70	100
2434	K1B	58	52	12	10
2434	K1B	58	55	12	5

Niveaux géographiques – Géographie du recensement

Les données sont aussi disponibles pour certains niveaux de la géographie du recensement; le tableau suivant montre les codes pour ces niveaux, ainsi qu'une brève description de chacun.

Niveau géographique	Nom	Description
41	Région métropolitaine de recensement (RMR)	Le concept général de la RMR s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé. Une RMR compte au moins 100 000 habitants d'après le dernier recensement. Il y a 26 RMR dans les banques de données de 1998 : 001, St. John's, Terre-Neuve 205, Halifax, Nouvelle-Écosse 310, Saint John, Nouveau-Brunswick 408, Chicoutimi-Jonquière, Québec 421, Québec, Québec 433, Sherbrooke, Québec 442, Trois-Rivières, Québec 462, Montréal, Québec 505, Ottawa-Hull (partie Québec) 505, Ottawa-Hull (partie Ontario) 532, Oshawa, Ontario 535, Toronto, Ontario 537, Hamilton, Ontario 539, St-Catharines-Niagara, Ontario 541, Kitchener, Ontario 555, London, Ontario 559, Windsor, Ontario 580, Sudbury, Ontario 595, Thunder Bay, Ontario 602, Winnipeg, Manitoba 705, Regina, Saskatchewan 725, Saskatoon, Saskatchewan 825, Calgary, Alberta 835, Edmonton, Alberta 933, Vancouver, Colombie-Britannique 935, Victoria, Colombie-Britannique

Niveau géographique	Nom	Description
21	Division de recensement (DR)	Terme générique qui désigne les régions géographiques établies en vertu de lois provinciales et qui constituent les régions intermédiaires entre la subdivision de recensement et la province (par exemple, comtés, districts régionaux, municipalités régionales, etc.) À Terre-Neuve, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta les divisions de recensement ont été établies par Statistique Canada en collaboration avec les provinces. Les banques de données de 1998 comptent 288 divisions de recensement, basées sur le recensement de 1996.

Niveaux géographiques – Géographie spéciale

Les utilisateurs peuvent choisir une région qui les intéresse, laquelle n'est pas normalisée et pour laquelle il n'existe pas de données de forme standard (par exemple, les régions de service des succursales bancaires, etc.) Pour obtenir de telles données, les utilisateurs doivent fournir une liste des codes postaux qui composent ces régions spéciales pour lesquelles ils veulent se procurer des données. Nous leur fournirons les données agrégées correspondantes. Les informations commandées pour des régions spéciales définies par l'utilisateur seront codées comme suit :

Niveau géographique	Nom	Description
93	Total de toutes les régions spéciales	Ce niveau représente une agrégation de toutes les régions spéciales définies par l'utilisateur, et comprend l'ensemble des régions codées aux niveaux 92 et 91.
92	Autres régions spéciales	Ce niveau géographique comprend toutes régions définies par l'utilisateur qui étaient trop petites, en termes de population, pour permettre une compilation séparée (c'est-à-dire des régions de moins de 100 déclarants).
91	Région spéciale définie par l'utilisateur	Une région désignée avec le code *91+ est une région définie par l'utilisateur, selon les besoins de cet utilisateur. Il peut s'agir, par exemple, de régions scolaires, de districts de santé, etc.

Fichiers de conversion

Quand un client désire acheter des données sur des régions faisant partie d'une *géographie non standard* selon la Division des données régionales et administratives, un fichier de conversion est habituellement requis. Ce fichier de conversion, document électronique utilisé par notre personnel pour agréger les différentes régions postales qui constituent la région définie par l'utilisateur, est une combinaison des codes postaux formant une ou plusieurs région(s) spéciale(s). Vous n'avez qu'à nous fournir les codes postaux de cette région et nous compilerons les données (sujettes aux restrictions de la confidentialité). La liste devrait inclure tous les codes postaux pour chaque région.

Ceci s'applique seulement aux régions qui ne sont pas *standard*. Ces dernières peuvent englober une ou de nombreuses région(s) dont les limites chevauchent plus d'une région standard ou plus d'un code postal. Les régions définies par l'utilisateur peuvent offrir un service particulier, être un secteur de recrutement scolaire, un quartier ou presque n'importe quelle autre région.

Chaque code postal du fichier de conversion est donc associé à un code régional correspondant. Le code postal est utilisé comme point de comparaison pour les totalisations des données économiques et démographiques de chaque région. L'exemple ci-dessous montre un fichier de conversion typique reçu par la Division des données régionales et administratives.

Code postal	Région de l'utilisateur
A1A1A1	0001
A1A1A2	0001
A1A1A3	0001
A1A1A4	0001
A1A1A5	0001
A1A1A6	0001
A1A1A7	0002
A1A1A8	0002
A1A1A9	0002
A1A1B1	0002
A1A1B2	0002
A1A1B3	0003
A1A1B4	0003
A1A1B5	0003
A1A1B6	0003
A1A1B7	0003
A1A1B8	0004
A1A1B9	0004
A1A1C1	0004
A1A1C2	0004
A1A1C3	0004

Nota :

- 1) Le fichier de conversion devrait avoir une longueur d'enregistrement de 10 octets, les 6 premiers représentant le code postal et les 4 autres correspondant à la région définie par l'utilisateur.
- 2) Il n'y a PAS d'espace entre le troisième et le quatrième caractère du code postal.
- 3) Le code de région définie par l'utilisateur ne comporte que 4 caractères.

Notre système ne convertit pas les régions définies par l'utilisateur qui comportent des niveaux hiérarchiques. Dans l'exemple précédent, les régions 0001 et 0002 ne concordent pas avec leur total respectif, contrairement aux régions 0003 et 0004. La production de ce type d'information hiérarchique voudrait dire soumettre plusieurs fois le fichier de conversion à nos programmes, entraînant ainsi une hausse des coûts.

NOUS INVITONS VOS COMMENTAIRES

Nous nous efforçons constamment d'améliorer nos produits pour satisfaire les besoins de nos clients. Afin d'atteindre cet objectif, il est essentiel que nous puissions bénéficier de vos commentaires sur la qualité et la présentation de nos produits. Si, en tant qu'utilisateurs de données, vous avez des suggestions à nous faire à cet égard, nous les accepterons volontiers.

Des données sous plusieurs formes

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, les totalisations habituelles et spéciales sont offertes. Les données sont disponibles sur Internet, disque compact, disquettes, imprimé d'ordinateur, microfiche et microfilm, et bande magnétique. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordinolingue et le système d'extraction de Statistique Canada.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet des présentes données doit être adressée à :

Division des données régionales et administratives
STATISTIQUE CANADA
Pièce 1306, Édifice principal
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Téléphone : (613) 951-9720

Télécopieur : (613) 951-4745

saadinfo@statcan.ca

Les centres de consultation régionaux de Statistique Canada se retrouvent à la deuxième page suivante. Vous pouvez également visiter notre site sur le Web au <http://www.statcan.ca>.

Un service d'appel interurbain sans frais est offert à tous les utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale des centres de consultation régionaux.

Service national de renseignements : 1-800-263-1136

**Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants :
1-800-363-7629**

Numéro pour commander seulement (Canada et États-Unis) : 1-800-267-6677

Numéro sans frais de commande par télécopieur (Canada et États-Unis) : 1- 877-287-4369

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près.

PRODUITS DE DONNÉES DISPONIBLES

La Division des données régionales et administratives de Statistique Canada dresse des tableaux de données statistiques à partir de dossiers administratifs - notamment les déclarations d'impôt. Les banques de données démographiques et socio-économiques qui en résultent figurent dans le tableau ci-dessous, ainsi que le numéro identificateur de chaque produit et la date normale de parution.

Nom du produit	Numéro du produit	Date de parution
Cotisants à un REER	17C0006	Novembre
Soldes libres de REER	17C0011	Décembre
Épargnants canadiens	17C0009	Novembre
Investisseurs canadiens	17C0007	Novembre
Revenu de placements canadiens	17C0008	Novembre
Déclarants canadiens	17C0010	Novembre
Dons de charité	13C0014	Décembre
Revenu et démographie selon les quartiers	13C0015	Juillet
Profils de dépendance économique	13C0017	Juillet
Profils du revenu de la population active	71C0018	Juillet
Familles	13C0016	Juillet
Aînés	89C0022	Août
Estimations de la migration	91C0025	Août
Profils de régions postales	89C0021	Septembre

CENTRES DE CONSULTATION RÉGIONAUX

La Division des services-conseils de Statistique Canada vous offre un réseau de diffusion de l'information qui couvre tout le Canada avec neuf centres de consultation régionaux. Chaque centre de consultation possède une série de publications courantes et des documents de référence qui peuvent être consultés ou achetés, de même que des disquettes, des CD-ROM, des cartes géographiques et d'autres produits. On peut photocopier les documents imprimés sur place.

Chaque centre de consultation vous offre une gamme de produits et services additionnels. D'une part, les services de diffusion : service téléphonique gratuit de renseignements pour les données de base les plus récentes. D'autre part, les conseils : identification de vos besoins, détermination des sources ou de la disponibilité des données, consolidation et intégration de données provenant de diverses sources et élaboration de profils, analyse de faits saillants ou de tendances et pour terminer, formation sur les produits, services et concepts de Statistique Canada ainsi que l'utilisation de données statistiques.

Vous pouvez communiquer avec le centre de consultation le plus près de chez vous en composant le numéro indiqué à la page suivante ou encore le numéro sans frais; si vous êtes à l'extérieur de la zone de communication locale de ce centre, votre appel sera acheminé au centre de consultation qui dessert votre région.

Numéro sans frais pour les **demandes de renseignements** (Canada et les États-Unis) : 1-800-263-1136

Appareils de télécommunications pour les **malentendants** : 1-800-363-7629

Numéro sans frais **pour commander seulement** (Canada et les États-Unis) : 1-800-267-6677

Numéro sans frais **pour commander seulement** par télécopieur (Canada et les États-Unis) : 1-877-287-4369

RÉGION de l'ATLANTIQUE

Couvre les provinces suivantes :
Terre-Neuve et le Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

Statistique Canada
Services-conseils
1741, rue Brunswick
2^e étage, boîte 11
HALIFAX, Nouvelle-Écosse
B3J 3X8

Sans frais : 1-800-263-1136
Appel local : (902) 426-5331
Télécopieur : (902) 426-9538
Courriel : atlantic.info@statcan.ca

RÉGION du QUÉBEC

Couvre tout le Québec (sauf la région de la capitale nationale) et le Nunavut.

Statistique Canada
Services-conseils
200, boul. René-Lévesque Ouest
Complexe Guy Favreau
4^e étage, Tour-est
MONTREAL, Québec
H2Z 1X4

Sans frais : 1-800-263-1136
Appel local : (514) 283-5725
Télécopieur : (514) 283-9350

RÉGION de la CAPITALE NATIONALE

Couvre la région de la capitale nationale.

Statistique Canada
Centre de consultation statistique (Région de la capitale nationale)
Immeuble R.-H.-Coats
Rez-de-chaussée
Avenue Holland
OTTAWA, Ontario
K1A 0T6

Sans frais : 1-800-263-1136
Appel local : (613) 951-8116
Télécopieur : (613) 951-0581
Courriel : infostats@statcan.ca

RÉGION de l'ONTARIO

Couvre tout l'Ontario sauf la région de la capitale nationale.

Statistique Canada
Services-conseils
Immeuble Arthur-Meighen, 10^e étage
25, avenue St. Clair Est
TORONTO, Ontario
M4T 1M4

Sans frais : 1-800-263-1136
Appel local : (416) 973-6586
Télécopieur : (416) 973-7475

RÉGION des PRAIRIES

Il y a 4 centres de consultation dans cette région qui couvre le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest.

Pour le Manitoba :

Statistique Canada
Services-conseils
Immeuble Via Rail, Pièce 200
123, rue Main
WINNIPEG, Manitoba
R3C 4V9

Sans frais : 1-800-263-1136
Appel local : (204) 983-4020
Télécopieur : (204) 983-7543
Courriel : statswpg@Solutions.net

Pour la Saskatchewan :

Statistique Canada
Services-conseils
Park Plaza, Suite 440
2365, rue Albert
REGINA, Saskatchewan
S4P 4K1

Sans frais : 1-800-263-1136
Appel local : (306) 780-5405
Télécopieur : (306) 780-5403
Courriel : statcan@sk.sympatico.ca

Pour le nord de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest :

Statistique Canada
Services-conseils
Park Square, 9^e étage
10001, Bellamy Hill
EDMONTON, Alberta
T5J 3B6

Sans frais : 1-800-263-1136
Appel local : (780) 495-3027
Télécopieur : (780) 495-5318
Courriel : ewieall@statcan.ca

Pour le sud de l'Alberta :

Statistique Canada
Services-conseils
Discovery Place, Pièce 201
3553 - 31^e rue N.-O.
CALGARY, Alberta
T2L 2K7

Sans frais : 1-800-263-1136
Appel local : (403) 292-6717
Télécopieur : (403) 292-4958
Courriel : degagnej@cadvision.com

RÉGION du PACIFIQUE

Couvre la Colombie-Britannique et le territoire du Yukon.

Statistique Canada
Services-conseils
Library Square Office Tower
600-300, rue Georgia Ouest
VANCOUVER, Colombie-Britannique
V6B 6C7

Sans frais : 1-800-263-1136
Appel local : (604) 666-3691
Télécopieur : (604) 666-4863
Courriel : stcvan@statcan.ca